



Convention d'organisation

TOURNEE DES AS JEUNES CCE



2024

Du au 2024 à

Entre :

La **FEDERATION FRANCAISE D'EQUITATION**, association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, dont le siège est situé au Parc Equestre Fédéral - 41600 LAMOTTE BEUVRON, représentée par son Délégué Général, Monsieur Frédéric BOUIX, dûment habilité aux fins des présentes,

D'une part,

Et :

....., association dont le siège social est situé à
....., affiliée à la FFE sous le n°.....,
représentée par dûment habilité aux fins des présentes,

D'autre part,

Le circuit de la Tournée des As Jeunes est réservé aux cavaliers des catégories « Jeunes » jusqu'à 21 ans, il est destiné à :

- Garantir à tous les cavaliers, les parents, les entraîneurs et les enseignants l'égalité des exigences sur l'ensemble du territoire,
- Valoriser les organisations de qualité,
- Améliorer le niveau technique des jeunes concurrents,
- Préparer les échéances internationales.

La Fédération Française d'Équitation labellise pour la saison 2024, des concours étapes «Tournée des As».

Ce circuit de concours est qualificatif pour les Championnats des As. Les épreuves de la Tournée des As Jeunes sont génératrices de points au classement permanent sur la base des épreuves Amateur supports, avec application d'un coefficient 3.

Epreuve As Jeune Elite et AS Jeunes Cavalier : coefficient 3 sur les points Pro 2 pour les cavaliers LFC Pro et coefficient 3 sur les points Amateur Elite pour les cavaliers LFC Amateur.

--	--

Paraphes

Pour tout ce qui ne figure pas dans le présent document, il est fait application du Règlement des Compétitions et règlement spécifique de la FFE en vigueur. Pour le jugement technique de ces compétitions, il est fait application du Règlement des compétitions de la FFE en cours : Dispositions Générales et Dispositions Spécifiques du CCE.

En présentant une candidature, l'organisateur accepte la convention d'organisation et s'engage à en respecter scrupuleusement les prescriptions.

Ceci étant rappelé, il a été convenu ce qui suit :

I - OBJET

La présente convention a pour objet de définir les bases de la collaboration entre la FFE et l'organisateur.

II - PROCEDURE ET ENREGISTREMENT DES CONCOURS

Les concours Grand National seront labélisés « Tournée des As Jeunes » par la FFE au moment de l'ajout des épreuves As Jeunes après réception du document à compléter en page 6. Un seul concours, autre que le Grand National, pourra être labélisé « Tournée des As Jeunes » par la FFE, dans chaque région.

III – HORAIRES

Une épreuve Tournée des As doit se terminer avant 19h00, remise des prix comprise.

IV - PERSONNEL TECHNIQUE

L'organisateur propose les Officiels de Compétition suivants, ils doivent être validés par la DTN :

- Un Président de Jury minimum National figurant sur la liste des Juges de CCE en ligne sur le site www.ffe.com.
- Un Chef de piste minimum National figurant sur la liste des Chefs de piste de CCE en ligne sur le site www.ffe.com.
- Un Commissaire au paddock minimum National figurant sur la liste des Commissaires au paddock en ligne sur le site www.ffe.com.
- Le personnel technique nécessaire au déroulement d'une compétition de CCE : un secrétariat, un chronométreur, des hommes de piste. Un délégué technique sera nommé par la FFE pour une visite technique préalable.
- Le délégué technique des épreuves As Jeunes est l'entraîneur national juniors CCE.

V – EPREUVES ET NORMES TECHNIQUES

Une étape AS Jeunes se déroule sur 2 jours. Le CSO se court toujours après le cross sauf dérogation validée par la DTN. Une phase de récupération est mise en place après le test du cross.

L'organisateur propose obligatoirement les niveaux As Jeunes 1, As Jeune Elite et As Jeunes Cavaliers.

L'épreuve As Jeune 2 peut être facultative.

--	--

Paraphes

Epreuves :

Epreuves	Catégorie d'âge	LFC minimum	Normes techniques
As Jeune 2	18 ans et moins	Amateur	Amateur 2
As Jeunes 1			Amateur 1
As Jeunes Elite			Pro 2 avec cross à 520 m/min
AS Jeunes Cavalier	18 – 21 ans	Pro	Pro 2 cross à 520 m/min avec 3 à 5 obstacles isolés normes Pro 1

Dans le cas où une épreuve Amateur Elite est prévue sur le concours, l'épreuve As Jeune Elite devra être différente et avoir une difficulté technique supérieur à l'Amateur Elite.

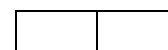
Les normes techniques des épreuves sont celles référencées dans les Dispositions Spécifiques du CCE du Règlement des compétitions de la FFE. **Sauf :**

- **La bride n'est pas autorisée en dressage sur toutes les épreuves As Jeunes.**
- **As Jeune Elite et AS Jeunes Cavalier : application du règlement Pro SAUF règlement spécifique sur le harnachement, la bride n'est pas autorisée sur le test de dressage.**

Attention :

L'organisateur peut prévoir d'autres épreuves à son programme. Les épreuves AS doivent rester prépondérantes.

- L'organisation doit absolument prévoir au minimum :
 - Une carrière de Dressage de 60m x 20m par tranche de 60 partants,
 - Un paddock ayant le même sol que la carrière de Dressage, d'au moins 60m x 20m,
 - Un terrain de CSO d'au minimum 70m x 40m,
 - Un paddock d'au minimum 40m x 30m,
 - Un parcours de CROSS validé par le Délégué Technique ou le sélectionneur national,
 - Une aire de « 10 minutes » avec un obstacle de détente.
- L'organisateur doit disposer, pour le test du **dressage**, de :
 - 2 ou 3 cabines de jury,
 - Une lice de Dressage avec des lettres, également pour la détente,
 - Un chronomètre, une cloche, comptabilité et affichage des résultats,
 - Une sonorisation pour les terrains et les paddocks.
- L'organisateur doit disposer, pour le test du **cross**, d'un parcours avec :
 - Des obstacles variés dont au moins un gué et des combinaisons selon le Règlement,
 - Une visibilité maximum,
 - Numérotation des obstacles pour chaque épreuve et panneaux minutes,
 - Une sonorisation et des talkies-walkies,
 - Une cabine de jury avec comptabilité, chronométrage et affichage,
 - Premiers secours conformes au règlement de la FFE.
- L'organisateur doit disposer, pour le test du **CSO**, de :
 - Une cabine de jury,



Paraphes

- Chronomètres,
- Un parc d'obstacles varié pour monter une piste de 12 obstacles dont au moins 2 doubles, et une détente avec 2 ou 3 obstacles, soit 44 chandeliers avec leurs éléments correspondants,
- Une sonorisation pour les terrains et les paddocks,
- Premiers secours conformes au règlement de la FFE.

VI – ENGAGEMENTS/ DOTATIONS/ DISTRIBUTION DES PRIX

Le montant des engagements est librement fixé par l'organisateur mais ne doit pas être supérieur au montant des engagements des épreuves Amateurs du même indice, éventuellement organisées, sur le même concours.

Une dotation peut être prévue par l'organisateur. Elle est librement fixée. L'organisateur doit prévoir des récompenses : coupes, plaques, flots, cadeaux...

VII - PARTENARIAT

Toute liberté est laissée à l'organisateur pour gérer des opérations de partenariat en fonction des accords particuliers qu'il pourrait être amené à passer. Toutefois, la FFE se réserve le droit d'obtenir elle-même des parrainages sur le plan national. Dans ce cas, un Cahier des Charges spécifique sera mis en place et l'organisateur devra approuver et intégrer les dispositions passées.

VIII - NON RESPECT DE LA CONVENTION

En cas de non respect de la présente Convention d'Organisation, la FFE se réserve le droit d'annuler la compétition ou de ne pas traiter les résultats.

IX - RESULTATS

L'affichage des résultats doit se faire au fur et à mesure du déroulement de l'épreuve. Les résultats de toutes les épreuves sont à saisir sur FFE Compet.

L'organisateur doit transmettre les résultats de l'épreuve As Jeune Elite sur le terrain au directeur du Grand National ou à son représentant, et impérativement au service FFECompet ffecompet@ffe.com le soir du dernier jour.

Fait en 2 exemplaires, à.....

Signature précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé »

Le

Pour la Fédération Française d'Équitation
Frédéric BOUIX
Délégué Général

Le

Pour l'Organisateur
.....
Le Responsable légal

--	--

Paraphes